

LOIS

Loi n° 2016-653 du 23 mai 2016 autorisant l'approbation de l'avenant n° 6 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco à la convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale (1)

NOR : MAEJ1422780L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant n° 6 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco à la convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale, signé à Monaco le 18 mars 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 mai 2016.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MANUEL VALLS

*Le ministre des affaires étrangères
et du développement international,*
JEAN-MARC AYRAULT

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2016-653.

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 2586).

Rapport de M. Jean-Claude Guibal, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 3353 rect.

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 28 janvier 2016 (TA n° 667).

Sénat :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, n° 348 (2015-2016).

Rapport de M. Jean-Pierre Cantegrit, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 559 (2015-2016).

Texte de la commission, n° 560 (2015-2016).

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 12 mai 2016 (TA n° 134, 2015-21016).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.